

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise		Date d'inspection Le 24 septembre 2026	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le coin des grands		Numéro de permis 2021085	
Adresse 39 rue Saint-Joseph Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1K8		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 48	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice enfants était conforme. Les éléments suivants sont observés :

- Vérification d'un nouveau dossier et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel.
- Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant.
- Les incidents mineurs sont documentés et signés par les parents. Aucun incident majeur.
- Vérification de 2 nouveaux dossiers pour les enfants de 5-12 ans ainsi que les consentements signés.

Observation de l'accueil pour les enfants d'âge scolaire, du lavage des mains et de la collation fournie par les parents.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 septembre 2026

Date

original signé par
Chantal Coulombe

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"